

Liechtensteinische Landesbank SA, Vaduz

Rachat d'actions nominatives propres sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de Liechtensteinische Landesbank, Städtle 44, 9490 Vaduz, Liechtenstein, («LLB»), a été autorisé par l'assemblée générale du 12 mai 2017, à racheter ses propres actions jusqu'à un maximum de 10% du capital-actions inscrit au registre de commerce. Sur la base de cet autorisation LLB a décidé de racheter au maximum 400'000 actions nominatives propres d'une valeur nominale de CHF 5 chacune (correspondant à 1.30% du capital et des droits de vote). Les actions nominatives rachetées serviront à des acquisitions futures ou des buts du Treasury Management.

Le capital-actions de LLB inscrit actuellement dans le registre du commerce se monte à CHF 154'000'000, divisé en 30'800'000 actions nominatives d'une valeur nominal de CHF 5 chacune.

L'offre de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres publiques d'acquisition sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

Durée

Les rachats débiteront le 24 août 2018 et se termineront au plus tard le 31 décembre 2020 à la SIX Swiss Exchange. La LLB n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. LLB se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre la LLB et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, la LLB a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons.

Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c OIMF est disponible à l'adresse internet suivante de LLB:
www.llb.li/aktienrueckkauf

Publications des transactions

Les transactions selon Cm 27 de la circulaire no 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 sont publiées en permanence à l'adresse internet de la LLB:
www.llb.li/aktienrueckkauf

Informations non publiques

LLB certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Actions propres

A la date du 21 août 2018 LLB détenait:
– directement ou indirectement 8'341 actions nominatives propres (0.03% du capital et des droits de vote)

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Les ayant-droits économiques suivants détiennent plus de 3% du capital et des droits de vote de LLB:

Fürstentum Liechtenstein, Fürstentum Liechtenstein¹:
17'700'000 actions nominatives (57.5% du capital et des droits de vote)

Haselsteiner Familien-Privatstiftung und grosso Holding Gesellschaft mbH, Spittal / Drau, Autriche, et Vienne, Autriche¹:
1'850'000 actions nominatives (6% du capital et des droits de vote)

La LLB n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives dans le cadre de l'offre de rachat.

¹ selon le rapport annuel 2017 consolidé de Liechtensteinische Landesbank SA

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

Banque mandatée

La LLB a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution de l'offre de rachat.

Numéro de valeur / ISIN / Symboles

Action nominative Liechtensteinische Landesbank AG d'une valeur nominale de CHF 5 chacune
35 514 757 / LI0355147575 / LLBN

Cet avis ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.

This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.